

## AVIS PUBLIC

2015-008

### **Demande de dérogation mineure no. 2015-001**

***Suivant les dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 145.6), avis public vous est donné de ce qui suit :***

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le 8<sup>e</sup> jour de juin 2015 à 20 h, à la salle du conseil située au 2 rue de l'École à Chute-aux-Outardes.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure n° 2015-001.

Nature de la demande :

La demande concerne les dispositions du règlement de zonage qui traitent de l'implantation des bâtiments accessoires.

Effet de la demande :

La demande aurait pour effet de régulariser l'implantation déjà réalisé, d'un garage attenant au bâtiment principal, empiétant en partie dans la marge avant, alors que le règlement l'interdit.

Identification du site concerné :

L'immeuble affecté est situé sur le lot 4-63, du rang 1, du cadastre du canton de Ragueneau. Il porte le numéro civique 207 rue Vallilée à Chute-aux-Outardes.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.**

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 20<sup>e</sup> jour de mai 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

## **Certificat de publication**

Je, Rick Tanguay, directeur générale et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 20 mai 2015.

De plus le 20 mai 2015, une copie du présent avis à été transmis par courrier recommandé au demandeur et aux propriétaires des immeubles voisins, susceptibles d'être intéressés par la demande.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce \_\_\_<sup>e</sup> jour de mai 2015.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay